Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative et de l'appui territorial

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Ordre du jour de la séance

du lundi 15 mai 2017

14h30 : Dossier n° 2017-02
Re-développement du centre commercial La Mayenne à Laval

Demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale (AEC) n° PC 053 130 17K 1015, déposée le 27 février 2017 en mairie de Laval, enregistrée par le secrétariat de la CDAC de la Mayenne le 29 mars 2017, sous le numéro 2017-02, présentée par les sociétés Immobilière Carrefour SAS et Carmila France SASU, sises 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt, agissant en qualité de propriétaires co-volumistes des biens situés au 46 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 53000 Laval, en vue d'obtenir l'avis de la CDAC préalable à l'extension du bâtiment principal de l'ensemble commercial La Mayenne, par déploiement de la galerie commerciale. La surface de vente totale sera portée de 12 850 m² à 16 079 m², soit un agrandissement de 3 229 m². L'ensemble commercial sera composé de deux moyennes surfaces de plus de 300 m² (1 814 m² et 450 m² secteur 2), de boutiques de moins de 300 m² (total 5 755 m² secteur 2), de 2 kiosques (60 m² secteur 2) et d'un hypermarché Carrefour dont la surface de vente ne change pas (8 000 m² secteur 1).

15h15 : Dossier n° 2017-03
Extension de l'ensemble commercial Super u à Craon

Demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale (AEC) n° PC 053 084 17 B 1011, déposée le 14 mars 2017 en mairie de Craon, enregistrée par le secrétariat de la CDAC de la Mayenne le 5 avril 2017, sous le numéro 2017-03, présentée par la SAS SOCRADIS, sise ZA de la pépinière, rue de l'Europe 53400 Craon, agissant en qualité de propriétaire et d'exploitant des biens situés ZA de la pépinière, rue de l'Europe 53400 Craon, en vue d'obtenir l'avis de la CDAC préalable au permis de construire relatif à l'extension de l'ensemble commercial. La surface de vente totale sera portée de 5 130 m² à 5 372 m² et le drive sera aménagé. L'ensemble commercial sera composé d'un hypermarché SUPER U de 4 112 m² (secteur 1), une boutique de moins de 300 m² (24 m² - secteur 2), deux moyennes surfaces de plus de 300 m² (636 m² et 600 m² secteur 2) et d'un drive doté de 3 pistes de ravitaillement dont l'emprise au sol des surfaces bâties, non bâties et affectées au retrait des marchandises occupera une surface de 413 m².